

Le débat et ses arènes

À propos de la matérialité des espaces de discussion

Romain Badouard, Clément Mabi et Laurence Monnoyer-Smith



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10700>
DOI : 10.4000/questionsdecommunication.10700
ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2016
Pagination : 7-23
ISBN : 978-2-8143-0313-3
ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Romain Badouard, Clément Mabi et Laurence Monnoyer-Smith, « Le débat et ses arènes », *Questions de communication* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 13 mars 2017, consulté le 10 décembre 2020.
URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10700> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.10700>

Tous droits réservés

ROMAIN BADOUARD

Laboratoire Agora
Université de Cergy-Pontoise
F-91000
romain.badouard@u-cergy.fr

CLÉMENT MABI

Connaissance, organisation et systèmes techniques
Université de technologie de Compiègne
F-60203
clement.mabi@utc.fr

LAURENCE MONNOYER-SMITH

Commissariat général au développement durable
F-92800
laurence.monnoyer-smith@developpement-durable.gouv.fr

LE DÉBAT ET SES ARÈNES À PROPOS DE LA MATÉRIALITÉ DES ESPACES DE DISCUSSION

Le débat public est au cœur même du fonctionnement des démocraties. Pour qu'un peuple se gouverne, directement ou *via* des représentants, les membres qui le composent doivent pouvoir se forger une opinion éclairée sur les questions et problèmes qui les concernent. Cette formation d'une opinion individuelle ou collective repose d'abord sur l'accès à une information à la fois indépendante des intérêts privés et respectueuse de la diversité des points de vue. Elle s'articule ensuite à un processus de mise en débat des arguments contradictoires pendant lequel un individu ou un groupe seront confrontés à des opinions divergentes afin de faire évoluer ou, au contraire, conforter leurs positions initiales. Ce processus de débat est perçu comme nécessaire pour permettre aux citoyens d'exprimer des choix à partir desquels seront conçues des politiques publiques qui orienteront les

destinées collectives. Ainsi, en suivant les nombreux. ses auteure.s qui ont contribué à forger une théorie délibérative de la démocratie (Girard, Le Goff, 2010), nous pourrions prendre pour présupposé à cette introduction l'adage suivant : les opinions, individuelles ou collectives, se forment dans les discussions.

Ces discussions ne sont pas des échanges abstraits qui prennent place dans un « monde des idées » chimériques : elles sont des activités sociales concrètes se déroulant dans des espaces matériels. Dans ses premiers travaux, Jürgen Habermas (1962) a montré comment l'émergence même de la notion d'espace public en Europe au ^{xviii} siècle était liée à l'espace délimité par les salons bourgeois au sein desquels les discussions littéraires ont peu à peu dérivé vers des débats politiques où s'exerçait la critique du pouvoir. La manière dont un espace de débat produit ou induit ses propres normes d'échange a depuis constitué un sujet d'étude privilégié pour de nombreux courants de recherche liés aux études de communication, notamment l'anthropologie de la communication (Goffman, 1967 ; Winkin, 1996), les études sur la participation politique (Blondiaux, Cardon, 2006 ; Blondiaux, Fourniau, 2011) et les *science and technology studies* (Barry, 2001 ; Callon, Lascoumes, Barthe, 2001). Depuis les salons bourgeois du ^{xviii} siècle au sein desquels s'expérimentait « l'usage public de la raison » – pour reprendre l'expression de Jürgen Habermas –, l'espace public a beaucoup évolué. Il se caractérise aujourd'hui par la démultiplication des espaces de débat et leur (apparent) cloisonnement. Les discussions sur les questions « d'intérêt général » et les problèmes publics prennent place dans des espaces publics physiques – comme les salles où se déroulent les réunions publiques –, sur des scènes médiatiques – comme les émissions télévisées où les tribunes des quotidiens –, mais aussi, et peut-être surtout, dans des espaces informels du quotidien, ces « tiers lieux » chers à Ray Oldenburg (1999), dont il fait du Pub l'archétype, et qui serait détrôné – pour suivre Scott Wright dans cette livraison – par les réseaux sociaux.

En effet, le web a beaucoup contribué à ces évolutions. En permettant à des « contrepublics » (Fraser, 1992), dont les discours étaient absents des grandes scènes médiatiques, de bénéficier d'espaces d'échange et de mobilisation, pour certains, il a contribué à l'effervescence du débat public, quand d'autres pointent le confinement et la « balkanisation » de l'espace d'échange qu'il a engendré. La controverse sur les « bulles de filtrage » (voir *infra*) à l'œuvre sur les réseaux sociaux lors de la campagne présidentielle américaine de 2016 n'est qu'une résurgence d'un débat ancien : celui de savoir si, en ligne, nous sommes davantage confrontés à des arguments contradictoires (parce que le web permet la prolifération des prises de parole) ou si, au contraire, n'y sont portés à notre connaissance que des arguments qui nous confortent dans nos positions (parce qu'il permet à des groupes idéologiquement homogènes de bénéficier de leurs propres espaces de débat).

La « localisation » et les spécificités de ces espaces de débat jouent donc un rôle essentiel dans la configuration et la teneur même des échanges qui s'y déroulent. D'abord, parce que les publics qui les peuplent disposent souvent d'une grille de lecture commune des événements, qui implique une certaine perception du sujet dont il est question et du monde au sein duquel il se déploie. Ensuite, parce que,

au sein des ces espaces, infuse une certaine culture de l'échange qui induit des usages spécifiques de la parole publique et des manières particulières d'évaluer collectivement les arguments échangés. Enfin, parce que l'architecture de ses arènes et les ressources techniques qui y sont mobilisées influencent la position des acteurs dans le débat, les logiques de circulation de la parole et de prises de décision collective.

Les arènes et leurs publics

Aussi divers soient les espaces de discussion au sein desquels prend place le débat public, tous partagent un certain nombre de caractéristiques. D'abord, un débat public est toujours un débat *devant* un public (Lemieux, 2007). Le public du débat est à la fois en position de spectateur et d'arbitre : il est conduit à jugé en son for intérieur de la pertinence et de l'autorité des arguments échangés. Ce principe de publicité des échanges, qui veut que leur contenu soit rendu accessible à un public tiers, est au cœur de la théorie habermassienne de l'espace public. Mais il est également central dans d'autres approches qui lui sont parfois opposées. À la suite des travaux d'Hannah Arendt (1958), différentes recherches à la croisée de la sociologie et des sciences de la communication ont par exemple cherché à appréhender l'espace public dans sa dimension scénique. Selon cette approche, l'espace public peut être compris comme une scène de théâtre où le politique apparaît devant un public de spectateurs dont le jugement collectif produit l'opinion publique (Quéré, 1992). Reconnaisant également les apports de la phénoménologie à la compréhension des dynamiques qui sous-tendent le débat public, ce courant a notamment donné naissance à des recherches s'intéressant à la « visibilité » des mouvements sociaux (Voirol, 2005), ou à la constitution des récits médiatiques (Arquembourg, 2011). Ces approches ont permis une meilleure prise en considération des effets, impensés par Jürgen Habermas, relatifs aux postures d'acteurs qui ne sauraient entrer dans une logique délibérative en raison de l'existence d'une scène d'apparition qui leur est offerte.

Par ailleurs, la critique de Nancy Fraser (1992) adressée à la notion d'espace public chez Jürgen Habermas pointe également, en négatif, cet enjeu de publicité : en ne s'intéressant qu'aux salons bourgeois, le philosophe allemand passerait sous silence une multitude de contre-espaces où des publics qui ne disposent pas de la même visibilité produisent des formes alternatives de mise en débat des problèmes qui les concernent. Les *cultural studies* se sont également saisies de la question en investiguant la manière dont ces publics produisent des contre-discours qui rendent compte de perceptions du monde qui leur sont propres (Hall, 2008). Dans de récents développements (Dalibert, Lamy, Quemener, 2016), ces apports ont été mobilisés pour penser les logiques d'articulation et de conflits entre ces différents espaces, à partir d'une grille de lecture en termes d'espaces publics hégémoniques, car produisant le sens dominant des événements qui y sont discutés, et espaces publics contre-hégémoniques, car proposant des significations alternatives à ces mêmes événements, et constituant autant d'actes de résistance.

D'autres approches ont cherché à lier la question des pratiques de débat à celle de la mobilisation des publics. Par exemple, la sociologie de l'action collective a proposé la notion d'« arène » pour penser cette articulation. Ainsi, développant une approche située de la construction des problèmes publics (Cefaï, 2007) au plus près des acteurs, la notion d'arène a-t-elle permis une prise en considération des caractéristiques des espaces de débat dans l'étude des actions collectives ; caractéristiques dont la dimension matérielle constitue une donnée importante. Suivant la définition qu'en donne Nicolas Dodier (1999 : 109), une arène se définit ainsi comme

« un dispositif visant à mettre en relation des locuteurs et des audiences auxquelles ils s'adressent. Quatre éléments caractérisent généralement une arène : 1. Des conditions régissant l'entrée des locuteurs et ce sur quoi ils peuvent s'exprimer ; 2. Des conditions relatives au mode de confrontation entre locuteurs, ou entre locuteurs et audience ; 3. Des supports d'inscription des discours produits (papier, films, vidéos, supports électroniques, etc.) ; 4. Des conditions d'accès pour les audiences (grand public, membres d'une organisation, spécialistes...) ».

Dans cette perspective, des concepts comme la « citoyenneté » ou le « débat public » ne sont plus uniquement des propositions normatives *a priori*, mais bien des résultats concrets d'engagements d'acteurs sur des scènes publiques. Ainsi un apport important de la notion d'arène pour les études de communication a-t-il été de dépasser une approche centrée sur les stratégies et les jeux d'acteurs pour observer en contexte les rapports de force qui s'expriment au sein des espaces de discussion (Monnoyer-Smith, Talpin, 2010).

La sociologie des controverses, et particulièrement les travaux de Francis Chateauraynaud (2011), complètent cette approche en insistant sur le rôle des « trajectoires argumentatives » qui permettent de saisir les logiques d'interactions entre différentes arènes. Une controverse se construit par la circulation d'arguments entre différents espaces : elle peut partir d'un laboratoire, être révélée dans la presse, évoluer dans un tribunal... Les perspectives ouvertes par la notion d'arène permettent de penser le débat public dans un cadre pluriel et ouvert à différents publics et groupes sociaux. La prise en considération de la matérialité de ces arènes permet dans ce contexte de compléter l'analyse des logiques de problématisation des problèmes publics et les enjeux de concernement qui en découlent (Mabi, 2014 ; Badouard, Mabi, 2015).

Les rationalités du débat

Les différents espaces de discussion, ou plutôt les différentes arènes au sein desquelles sont mises en discussion les problèmes qui affectent des publics spécifiques, partagent une seconde caractéristique. Puisque les discussions s'y déroulent devant un public, et visent à se faire entendre de ses membres, elles sont constituées de prises de parole qui déploient différentes formes de prétention à la validité, qui constituent autant de « régimes » d'expression. Selon Dominique Cardon, Jean-Philippe Heurtin et Cyril Lemieux (1995), trois régimes principaux de prise de parole publique peuvent

être distingués : celui de la critique, qui implique un effacement du locuteur pour servir une montée en généralité qui s'appuie sur des sources externes pour légitimer la prise de parole (« rendre l'argument indiscutable ») ; celui de l'opinion, qui, à l'inverse, consacre l'affirmation du locuteur dans une prise de parole située afin de faire reconnaître un point de vue particulier (« se faire comprendre ») ; celui du partage, où le locuteur livre une expérience personnelle afin de susciter l'empathie du public. Selon les trois sociologues, des phénomènes de pouvoir se produisent dans la discussion « dès lors que la compétence à agir et à parler en public dans des formes acceptables (i.e. les trois régimes précédemment cités) n'apparaît pas comme universellement partagée » (*ibid.* : 14) imposant à ceux qui ne maîtrisent pas les spécificités de ces régimes de « représenter leurs attentes dans des arènes moins publiques » (*ibid.* : 15) en mobilisant des régimes qui ne présentent pas la même prétention à la validité, comme l'interpellation violente ou la rumeur.

Autrement dit, chaque arène dispose de sa propre culture de débat, qui implique des manières spécifiques de mettre en discussion des sujets et de considérer comme valides les arguments échangés. Quand un locuteur se voit refuser par le public d'une arène particulière la prétention à la validité de ses prises de parole en raison du registre qu'il mobilise, il aura tendance à s'orienter vers une autre arène, où le régime qu'il mobilise sera mieux reconnu. Cette incompatibilité apparente entre des manières de mettre en discussion un sujet dépasse la simple maîtrise de compétences linguistiques ou argumentatives et a trait à des « manières de voir » et des « manières de penser » le sujet dont il est question dans le débat¹. Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991) ont montré comment les individus justifient leurs arguments en les ancrant dans des systèmes de valeurs : les prises de parole sont alors révélatrices de rationalités différentes, c'est-à-dire de grilles de perception du monde et d'interprétation des événements bien différentes. Quand ces différences se muent en incompatibilité, l'intercompréhension devient impossible : puisque les interlocuteurs ne perçoivent pas de la même façon les enjeux du débat, ils ne parlent jamais vraiment des mêmes sujets. D'où l'idée des « dialogues de sourds » théorisée par Marc Angenot (2008) : lorsque des individus en opposition discutent, ils ont souvent tendance à considérer les propos de leur interlocuteur comme « irrationnels », tout simplement parce que ceux-ci obéissent à une forme de rationalité différente de la leur.

Pour autant, si une prise de parole publique vise toujours à se faire entendre, elle n'a pas comme unique objectif de convaincre un auditoire. Puisqu'elle s'ancre dans une rationalité spécifique, une prise de parole qui va à contre-courant d'un régime à l'œuvre dans une arène particulière peut justement avoir comme objectif d'affirmer une rationalité alternative. Ainsi deux individus débattant devant un public peuvent-ils non pas chercher à convaincre leur interlocuteur, ni même leurs spectateurs, mais à représenter une certaine vision du monde sur une scène

¹ Voir le travail réalisé par l'équipe du projet de recherche « Formats de l'expression citoyenne dans les procédures locales de concertation en environnement : une comparaison européenne ». Accès : http://concertation-environnement.fr/documents/abstracts/LMS_Synthese.pdf.

publique et à afficher leur appartenance à une certaine communauté idéologique ou de valeurs (Amossy, 2014). Une bonne illustration de ce phénomène est donnée par Guillaume Carbou (2015) dans ses travaux sur les débats en ligne sur les sites de presse qui ont suivi l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima. Dans ce contexte particulier, le chercheur en communication identifie sept modes différents d'appréhension du problème causé par la fuite de la centrale. Si nous n'avons pas le temps de développer ici ces modes, prenons quatre exemples éloquentes. Guillaume Carbou identifie ainsi :

- le profil du « décroissant », internaute à la fibre écologique dont l'argumentation s'ancre dans l'idée de la finitude du monde et de ses ressources, et dont l'objectif est de susciter des changements de comportement à l'échelle personnelle par la prise de conscience ;
- celui du « militant », dont l'argumentation s'ancre dans une logique de dénonciation binaire (« nous contre eux »), et dont l'objectif est de discréditer « l'ennemi » ;
- celui du « scientifique », qui propose une parole technique et descriptive, sans jugement, et dont l'objectif est de contrecarrer et discréditer les prises de parole qu'il juge irrationnelles ;
- et celui du « manager », dont l'argumentation s'ancre dans des logiques calculatoires et dont l'objectif est de promouvoir le bien fondé de l'idée de progrès.

Entre ces quatre profils d'internaute, qui épousent quatre rationalités différentes, déployant des grilles de perception et des modes d'interprétation variés de l'accident de Fukushima et de ses enjeux, la compréhension est improbable. Ce qui fera sens, ce qui pourra être considéré comme « juste », « vrai » ou « souhaitable », et les critères à partir desquels pourront être évalués les arguments opposés changeront radicalement entre un « manager », un « scientifique », un « militant » ou un « décroissant ».

Ce principe d'incompatibilité des rationalités et des régimes de prise de parole par lesquelles elles s'expriment est au cœur du développement des controverses contemporaines (Badouard, Mabi, 2015). Puisque les acteurs d'une controverse défendent des visions du monde, des systèmes de valeurs, davantage que des intérêts privés, le conflit au sein des controverses revêt une part d'irréductible. Pour les acteurs en conflit, tout n'est pas négociable. Le but du processus de mise en débat public propre aux controverses est justement d'identifier, entre les rationalités qui s'opposent, les points qui peuvent être rendus discutables. Pour pallier ce problème d'incompatibilité, les dispositifs participatifs qui font entrer en discussion des acteurs en conflit cherchent justement à déployer des « grammaires publiques délibératives » afin de cadrer les débats par des critères d'échange communs (Talpin, 2006). À défaut d'un alignement des interlocuteurs sur ces critères, qui implique une reconnaissance mutuelle de la validité de l'argumentation de l'autre (c'est l'idée fondamentale de « raison communicationnelle » chez Jürgen Habermas (1981), qui fonde une « éthique de la discussion »), les discutants

ne peuvent entrer dans une démarche de compréhension mutuelle. Dans ces conditions, leurs opinions n'évolueront pas dans la discussion et la dynamique de la controverse s'orientera vers des logiques de disqualification de l'opposant qui s'incarneront dans des stratégies d'invalidation de ses propos.

Web, design et culture du débat

Ce qu'a produit le web dans le débat public est moins une brutalisation ou un abêtissement des échanges (Bronner, 2013) qu'une révélation des différentes rationalités qui y sont à l'œuvre. Comme l'écrit Guillaume Carbou (2015 : 2), le « tumulte idéologique » du web, c'est-à-dire la profusion et la circulation des discours et des contre-discours, « ce ne sont pas simplement des avis divergents qui s'expriment mais bien des manières différentes de faire sens avec le monde ». Le web fait entrer en interaction ces différentes rationalités, rend visible leur confrontation, parfois violente, selon des logiques de mise en débat bien différentes de celles à l'œuvre sur les scènes médiatiques traditionnelles (Badouard, 2015). Pour autant, ce n'est pas le web qui « produit » ces rationalités : il leur offre un espace d'expression. L'enjeu est aujourd'hui de comprendre s'il favorise la rencontre de ces rationalités où si, à l'inverse, il consacre leur étanchéité.

Une bonne illustration de cet enjeu a trait aux débats qui ont suivi l'élection de Donald Trump aux États-Unis et sur le supposé enfermement idéologique que les algorithmes des réseaux sociaux ont engendré à l'occasion de la campagne. Le débat sur la compartimentation de l'espace public, sa « balkanisation », que le web est supposé engendrer, n'est pas nouveau, et était déjà au cœur des premières études de communication s'intéressant au rapport entre numérique et espace public (Castells, 1996 ; Miège, 1997 ; Flichy, 2008), comme il existait déjà pour les médias grand public avant la démocratisation du web (Wolton, 1997 ; François, Neveu, 1999). Il accompagne une critique de l'approche habermassienne de l'espace public (Negt, 1972 ; Mansbridge, 1999 ; Dahlberg, 2001 ; Miège, 2010), qui insiste sur sa dimension plurielle et fragmentée en montrant que l'évolution médiatique (radio, télévision, presse puis internet) à favoriser la naissance d'une « mosaïque » d'espaces thématiques et de mini-publics qui peinent d'autant plus à se rencontrer aujourd'hui que, selon Cass R. Sunstein (2002), l'internet favorise davantage la polarisation des audiences que leur délibération.

La théorie de la « balkanisation » de l'espace public veut que des publics partageant les mêmes rationalités, les mêmes systèmes de valeurs, les mêmes visions du monde, se réunissent au sein d'espaces hermétiques où ils ne subiront pas l'inconfort d'être confrontés à des opinions divergentes. L'originalité du débat récent sur l'enfermement idéologique est que celui-ci se joue à titre individuel, *via* la création de « bulles de filtrage » (Pariser, 2011). Dans la théorie des bulles de filtrage, ce sont les algorithmes des moteurs de recherche et des réseaux sociaux, parce qu'ils fournissent aux internautes une information liée à celles précédemment

consultées, qui les enferment dans des espaces cognitifs où ne sont portées à leur connaissance que des informations qui les confortent dans leurs opinions. Ainsi, à l'occasion de la campagne présidentielle américaine de 2016, les partisans de Donald Trump, comme ceux d'Hilary Clinton, ont-ils, sur Facebook, été mis en relation avec des informations en adéquation avec leur positionnement politique, sans être confrontés à des arguments contradictoires, alors même que cette confrontation est au cœur du fonctionnement du débat public.

Si la portée de ce débat est limitée (les études de réception l'ont montré de longue date : nous vivons tous au quotidien dans des bulles idéologiques plus ou moins hermétiques), celui-ci a le mérite de souligner la place qu'ont prise les ressources techniques du web dans l'organisation du débat public (ici en l'occurrence les algorithmes). Chaque espace de débat dispose de ses propres principes d'inclusion/exclusion (qui est légitime pour s'y exprimer), de ses propres règles de circulation de la parole (comment s'organisent les tours de parole), de ses propres contraintes qui pèsent sur l'expression (temps de parole, régime de prise de parole, etc.) et de ses propres mécanismes d'évaluation de la pertinence et de l'autorité des arguments. Certaines de ses règles sont incorporées dans l'architecture même des espaces de débat et l'organisation des ressources physiques qui le composent. Par exemple, une assemblée en hémicycle (comme l'Assemblée nationale en France) est pensée pour favoriser les échanges autour d'un point central, qui les coordonne, alors que l'organisation d'une assemblée en rangées qui se font face (comme la Chambre des lords au Royaume-Uni) est supposée favoriser la confrontation. De la même façon, l'organisation classique d'une salle de cours correspond à une vision descendante de l'apprentissage, où un professeur délivre un savoir à des étudiants, alors que l'organisation « en U » est censée générer des interactions entre les élèves eux-mêmes et favoriser des mécanismes d'apprentissage croisé. Ceci n'est pas nouveau. Les architectes (Pélégri-Genel, 2012) comme les sociologues qui s'intéressent aux espaces urbains (Winner, 1986 ; Latour, 1996 ; Denis, Pontille, 2012) le savent depuis longtemps : les ressources qui participent à l'organisation d'un espace ne sont rien d'autre que des règles sociales exprimées sous des formes matérielles. La différence avec les espaces publics en ligne est que, sur le web, c'est la quasi-totalité des règles, normes et principes d'échanges qui est incorporée sous des formes techniques. Cette incorporation matérielle des normes de débat a pour première conséquence de les rendre moins visibles, nécessitant une certaine culture technique pour pouvoir les décrypter. Elle a également pour conséquence de les rendre moins facilement « contournables » en fonction de sa « robustesse » (Jouët, 2000).

Suivant la célèbre phrase de Lawrence Lessig (1999) selon laquelle, en ligne, « le code fait loi », un courant de recherche à la croisée des sciences de l'information et de la communication et des *science and technology studies* s'est, depuis le début des années 2000, intéressé à la manière dont les ressources techniques du numérique cadrent et orientent les pratiques délibératives et participatives en ligne. Par exemple, ces recherches se sont intéressées à la manière dont la conception des forums favorisait des dynamiques d'échange spécifiques (Wright, Street, 2007 ;

Benvegnu, 2006), ou dont la mobilisation de certaines ressources techniques (les formats vidéos, le « like », les outils d'évaluation, etc.) engendrait des mécanismes d'inclusion ou d'exclusion de certains publics (Monnoyer-Smith, 2006 ; Coleman, 2008 ; Bennett, 2008). Ces études, « orientées-design » (Badouard, 2014), ont montré comment le travail de conception de sites participatifs était révélateur de certaines visions de la démocratie et de la citoyenneté (Monnoyer-Smith, 2010 ; Badouard, 2014 ; Mabi, 2013). D'autres recherches se sont davantage intéressées aux usages de la parole publique en ligne (Greffet, Wojcik, 2008 ; Cardon, 2010 ; Wright, 2012 ; Jouët, Le Caroff, 2013) : anonymat, égalité des statuts dans la prise de parole, inégalité des ressources discursives, recherche du consensus, *flaming*, *trolling*, polarisation des échanges, participation *push-button* etc., autant d'éléments qui intègrent une « culture politique du web » qui infuse dans de nombreux espaces de débats (Badouard, 2015).

Dans la continuité de ces recherches, l'argument principal de ce dossier est d'avancer que, au-delà de l'analyse de la dimension matérielle des arènes, et de la manière dont celle-ci configure les prises de parole et les échanges, il est nécessaire d'étudier comment le débat public circule et évolue entre ces espaces. Appréhender la circulation du débat entre une diversité d'arènes, c'est chercher à comprendre comment chacune d'entre elles opère une reconfiguration du débat, en permettant à de nouveaux acteurs de prendre la parole, en proposant de nouvelles règles d'échange et en permettant la mobilisation de nouvelles ressources dans la discussion. Puisque chaque arène dispose de sa rationalité propre, il est important de mieux comprendre ce que ces rationalités *font* au débat, à partir des espaces au sein desquels elles s'expriment. Analyser la circulation entre les arènes, c'est donc observer ce qui fait sens dans le débat, pour chacun des groupes d'acteurs qui s'y trouvent impliqués.

Vers une approche « écologique » du numérique

Ce dossier s'intéresse ainsi au processus de construction du « débat public », à la manière dont il se structure en fonction d'où l'objet du débat est discuté et de qui est impliqué dans la discussion. Ce questionnement sur les conditions de l'expression citoyenne prolonge la préoccupation sur la dynamique des débats introduite par la sociologie des problèmes publics et de l'action collective évoquée précédemment (Cefai, 2007). Il met l'accent sur un point pour le moment moins exploré : celui du rôle que jouent les différentes arènes dans la configuration et la dynamique du débat public, en contribuant à équiper la « puissance d'expression » (Chateauraynaud, 2011) des acteurs de manière à faire évoluer la trajectoire des échanges. En croisant des perspectives argumentatives, sociopolitiques et sociotechniques, l'objectif de ce dossier est donc de revenir sur la question des contraintes matérielles de l'expression publique et la manière dont elles influencent les prises de parole des acteurs. Au fil des contributions, deux axes

sont particulièrement explorés. Le premier concerne la matérialité des espaces de discussion. Il s'agit de poser l'hypothèse que, en fonction d'où l'on s'exprime, ce ne sont pas les mêmes arguments qui sont employés et que cette contrainte communicationnelle influe sur la dynamique des débats. Certains sujets sont-ils plus adaptés à certains espaces que d'autres ? Pourquoi certains groupes cherchent-ils à s'exprimer dans les « grands médias » quand d'autres vont privilégier les espaces plus intimes et les interactions en face à face ? L'enjeu sera donc, dans un premier temps, de comprendre pourquoi certains acteurs investissent *certaines arènes, plus que d'autres* en fonction de leurs stratégies et des ressources matérielles disponibles pour « équiper » leur expression. C'est par exemple le cas de groupes de militants radicaux qui refusent tout contact avec les médias nationaux et leur cadrage pour préférer, dans une logique de « médiactiviste » (Cardon, Granjon, 2010), mettre en récit leur propre discours, notamment sur l'internet, afin de rendre compte de leur vision du monde (pour le cas des militants « zadistes », voir Mabi, 2016). Ainsi ces espaces participent au travail de construction du sens qui permet aux acteurs de construire leur expérience d'un sujet donné et d'expliquer en quoi une situation est injuste, amoral ou inégalitaire au point de justifier leur mobilisation.

Le second temps du raisonnement a trait aux logiques de circulation entre les arènes et aux dynamiques de trajectoires des arguments. Il part de l'hypothèse que si le débat circule, se diffuse, se reconfigure en fonction des possibles et des contraintes propres à chaque arène, la mise en réseau des espaces n'est pas une opération « fluide », et la circulation des arguments est marquée par des relations de pouvoir qui s'incarnent dans les formats d'expression mobilisés. Il existe des espaces dominants qui dotent certains arguments d'une autorité et d'un pouvoir normatif supérieur. Accéder à ces arènes est ainsi un enjeu de visibilité décisif pour les acteurs mais tous n'y parviennent pas, loin sans faut. Le travail normatif pour être « conforme » aux préoccupations exprimées dans ces arènes est d'ailleurs tellement exigeant qu'il rend hypothétique l'observation de circulation sur certains sujets. Ainsi, parler dans les médias de la crise migratoire sous l'angle de l'impératif humaniste d'accueil des réfugiés ou de la question de la crise climatique comme des conséquences du système capitaliste relève d'une gageure. Pourtant, des raisons d'espérer existent. Le travail de Julien Talpin (2016) sur le *Community Organizing* est en effet un contre-exemple intéressant et montre qu'au prix d'un important travail de mobilisation et d'organisation, certaines causes parviennent à développer une épaisseur politique suffisante pour qu'elle puisse changer d'arène. Sortir les problèmes du ghetto implique que les « organisateurs » réalisent un travail de terrain minutieux pour aller à la rencontre des habitants des quartiers populaires et leur permettent de réinscrire les problématiques du quotidien dans un schéma d'inégalités et d'injustices sociales plus larges. Enquêter sur la capacité des problèmes à rencontrer leurs publics en fonction de la matérialité des espaces d'expression est également l'occasion d'interroger ce que changent les arènes numériques dans ces processus : comment s'intègrent-elles dans l'écologie des problèmes publics ? Quelle influence les outils de communication numériques ont-ils sur l'expression des troubles et la structuration de communautés d'expériences ? Mettre l'accent

sur les interdépendances entre les formats d'expression permet également de ne plus considérer les formats numériques « à part », mais de les réinscrire dans une dynamique plus large, intégrés comme une dimension des questionnements sociopolitiques qui traversent notre société. Ainsi proposons-nous de tendre vers une approche « écologique » du numérique qui consiste à regarder comment les pratiques communicationnelles qu'il autorise contribuent à modifier les processus de construction du sens et de l'expérience collective. Dans quelle mesure cela transforme-t-il le champ des possibles dans le débat public ? Approcher le rôle du numérique de cette manière permet de ne plus considérer les débats sur le web « en tant que tel », mais d'enquêter sur leur capacité à créer des bifurcations dans les trajectoires, à modifier les rapports de force dans les cadres argumentatifs mobilisés par les acteurs. Les outils numériques qui rendent possibles les débats sont alors perçus comme des *artefacts* introduits dans un milieu donné, qui donnent accès à de nouvelles opportunités cognitives pour se forger un avis sur des situations vécues. Cette question est importante pour les études de communication dans la mesure où l'analyse du numérique « en situation » pose une exigence interdisciplinaire forte. La composition du dossier est une première expérimentation en ce sens. Elle tente de croiser les approches, les objets et les regards pour mieux cerner les évolutions contemporaines du débat public.

Contributions

Au-delà de la variété des approches et des cas d'études, un certain nombre de points saillants émergent qui viennent nourrir la réflexion collective :

1. L'espace public se fragmente en arènes, mais ces dernières ne parviennent pas toutes à obtenir la même visibilité, ni la même influence sur les dynamiques de débat. Comme le rappelle Daniel Céfai, ce processus de publicisation influe sur la construction des problèmes publics. Son article montre le rôle clé du concept d'arène publique pour valoriser l'étude des « publics » dans leur diversité et renouveler les enquêtes sur la démocratie, considérée comme une forme de vie et un processus de prise en charge des problèmes. L'arène façonne les champs de l'expérience vécue par les acteurs, problématise leur accès au problème collectif et leur capacité à agir dessus. La lecture des articles du dossier invite à ne pas avoir une vision trop « fluide » et irréversible des circulations entre les arènes. La trajectoire des problèmes publics n'est pas linéaire. Elle est le fruit de rapports de forces, de mobilisations pour investir *certaines arènes plutôt que d'autres*, créant des effets de marges et de points de passages obligés dans l'organisation du débat public. De fait, le principe de symétrie mobilisé par une partie de la sociologie des controverses (Latour 1999 ; Callon, Lascoumes, Barthe, 2001) est mis à mal et montre combien les flux communicationnels du débat s'organisent dans un ensemble de rapports de pouvoir autour de discours dominants et de contre-espaces plus ou moins confidentiels.

2. Les jeux de cadres identifiés par les approches pragmatistes sont un enjeu de pouvoir essentiel dans le débat public. Ainsi Mathieu Berger et François Romijn rappellent-ils le rôle clé du « poids des situations » qui invite à interroger minutieusement l'interaction en train de se dérouler pour éviter les pièges d'un « contextualisme » excessif qui sous-estimerait les asymétries constitutives de l'échange. Leur enquête révèle que la participation des patients sur les enjeux de santé est mise en difficulté dès le stade « *infra-public* » de la conversation privée avec le médecin et que la discussion publique ne fait que confirmer le défi de ce type de démarche. De fait, pour échanger sur sa maladie, le profane fait « une incursion » dans le langage expert qui lui permet d'entretenir une certaine « ambiguïté » sur sa capacité à interagir, inscrivant la participation dans un cadrage qui l'empêche d'agir sur le réel. Malgré un certain nombre de précautions procédurales, la participation sans cadres partagés reste « hautement improbable ». Ce résultat est conforté par l'enquête de Julien Talpin sur la mise en débat des discriminations. L'évitement d'une grille de lecture ethno-religieuse des problèmes de société empêche l'inclusion des groupes minoritaires dans l'espace public et limite l'activation des publics sur certaines causes. À travers le cas de la dénonciation des discriminations raciales à Roubaix, sa contribution montre le décalage entre les cadres civiques portés par les partis politiques, les associations et les institutions pour lutter contre l'abstention, et le sentiment d'injustice exprimé par une population qui explique son désengagement politique par l'expérience de la discrimination. Dans le prolongement de ce qu'a pu montrer Marion Carrel (2006), les conditions pour que la parole émerge (et le débat avec) sont fragiles et l'alignement des cadres nécessaires à la participation repose sur un équilibre subtil.

3. Le numérique, et notamment les réseaux socio-numériques, viennent dans une certaine mesure rebattre les cartes. Les contraintes d'accès à l'espace public se trouvent assouplies, facilitant ainsi la mobilisation de « contre-publics » à la recherche de visibilité. Comme le rappelle Scott Wright dans ce dossier, en imposant une normativité particulière aux échanges, le numérique transforme notre expérience du politique et favorise un glissement du centre de gravité de la démocratie depuis ses formes représentatives vers des logiques implicatives, « conversationnelles » – pour reprendre le terme de Dominique Cardon (2010) – car tournées vers le public et les logiques d'opinion. Il promeut ainsi des formes de participation de type « expressiviste » (Allard, 2005 ; Monnoyer-Smith, 2011), ancrées dans l'informel et les discussions du quotidien. La diversification des registres d'expression qu'il autorise rend possible de nouveaux modes de problématisation des troubles ressentis qui influent sur le concernement des publics. Plusieurs articles du dossier enquêtent donc sur la capacité des groupes dominés à exploiter les caractéristiques des arènes numériques pour donner à voir leurs arguments et se faire une place en marge de l'espace public. C'est ce que montre Virginie Julliard dans son étude de la diffusion de la controverse sur la « théorie du genre » via Twitter. Des militants mobilisent les propriétés du dispositif, à savoir le partage de mots clés

(*hashtags*), pour faire exister un sujet et susciter une mobilisation avant que le trouble (ici la reconnaissance de la « théorie du genre ») ne soit avéré. Dans son enquête sur les forums climatosceptiques, Baptiste Champion montre qu'une diversification des formes de légitimité se construit, fondée sur des critères différents de ceux des arènes médiatiques traditionnelles. Prendre la mesure de ce pluralisme renouvelé est un défi à relever pour saisir les évolutions du débat public dans nos sociétés. Cette exigence pluraliste interroge notamment l'ouverture des arènes dominantes ou hégémoniques des « grands médias » à des préoccupations et à des manières de voir normativement très divergentes, leur imperméabilité supposée pouvant favoriser des dynamiques de radicalisation des postures sur des sujets essentiels comme le changement climatique.

4. Malgré l'ouverture de l'espace public, il apparaît de plus en plus difficile de confronter les points de vue pour ne pas tomber dans un « dialogue de sourds ». Si les articles du dossier montrent bien le nombre toujours plus important d'arènes mobilisées dans les débats et la complexité des liens qui les relient, on constate également que le degré de visibilité ne modifie pas à lui seul les rapports de forces. Une plus grande variété de points de vue est certes rendue publique et des communautés se mobilisent pour mettre à l'agenda des thématiques (que ce soit la « théorie du genre » ou les approches climatosceptiques) mais, finalement, les arguments ne sortent pas vraiment de leur environnement de production et ne sont que rarement confrontés au camp opposé. Ce constat invite à s'interroger sur la capacité réelle des marges à peser sur les débats : est-il véritablement possible de modifier les asymétries de visibilité ? La voie est étroite mais il semble que, dans le prolongement des résultats de Julien Talpin, l'organisation des communautés dans des espaces tiers, délibératifs, permet aux acteurs minoritaires de forger leurs propres cadres avant de les mettre à l'épreuve publiquement. Scott Wright s'inscrit dans la même hypothèse lorsqu'il avance que l'internet doit être considéré comme un lieu favorable à ce type de démarche.

Conclusion

D'une manière générale, ce dossier cherche à contribuer à mieux saisir les évolutions actuelles des formes du débat public. Comment penser le foisonnement des prises de parole, la multiplication des discours et des contre-discours ? Cette profusion est-elle un symptôme de la balkanisation de l'espace public, notamment sous l'influence du numérique ? Ou, au contraire, révèle-t-elle une vitalité inédite du débat qui s'affranchit des contraintes traditionnelles pour permettre aux publics de devenir acteurs des débats ? Pour alimenter la réflexion, les articles interrogent le statut de la notion d'arène publique pour tenter de comprendre si ces espaces fonctionnent comme des « bulles » avec des cadres rigides et établis ou si, au contraire, les

arènes publiques encouragent la délibération entre différents publics. Cette tension caractéristique de l'époque contemporaine est entretenue et aggravée par le fait qu'il est de plus en plus difficile de mettre à l'épreuve et d'évaluer les arguments qui circulent sur des bases partagées. L'écologie des dispositifs médiatiques toujours plus variés rend plus difficile la création de « lieux communs » légitimes aux yeux de tous. Réussir à penser des arènes publiques assez solides pour jouer ce rôle est assurément un défi fondamental pour l'avenir du débat public.

Références

- Allard L., 2005, « Express yourself 2.0! Blogs, podcasts, fansubbing, mashups... : de quelques agrégats technoculturels à l'âge de l'expressivisme généralisé », pp. 145-172, in : Maigret É., Macé É., dirs, *Penser les médiacultures. Nouvelles pratiques et nouvelles approches de la représentation du monde*, Paris, A. Colin/Institut national de l'audiovisuel.
- Amossy R., 2014, *Apologie de la polémique*, Paris, Presses universitaires de France.
- Angenot M., 2008, *Dialogues de sourds. Traité de rhétorique antilogique*, Paris, Éd. Mille et Une Nuits.
- Arendt H., 1958, *Condition de l'homme moderne*, trad. de l'anglais par G. Fradier, Paris, Calmann-Lévy, 1983.
- Arquembourg J., 2011, *L'Événement et les médias*, Paris, Éd. des Archives contemporaines.
- Badouard R., 2014, « La mise en technologie des projets politiques. Une approche "orientée design" de la participation politique en ligne », *Participations. Revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté*, 8, pp. 31-54.
- Badouard R., 2015, « Je ne suis pas Charlie. Pluralité des prises de parole sur le web et les réseaux sociaux », pp. 187-219, in : Lefébure P., Sécail C., dirs, *Le Défi Charlie. Les médias à l'épreuve des attentats*, Paris, Lemieux.
- Badouard R., Mabi C., 2015, « Controverses et débat public : nouvelles perspectives de recherche », *Hermès. La Revue*, 73, pp. 225-231.
- Barry A., 2001, *Political Machines. Governing a Technological Society*, Londres, Athlone Press.
- Bennett L., 2008, « Changing Citizenship in the Digital Age », pp. 1-24, in: Bennet L., dir., *Civil Life Online: How Media Can Engage Youth*, Cambridge, MIT Press.
- Benvegnu N., 2006, « Le débat public en ligne. Comment s'équipe la démocratie dialogique ? », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 75, pp. 103-124.
- Blondiaux L., Cardon D., 2006, « Dispositifs participatifs », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 75, pp. 3-9.
- Blondiaux L., Fourniau J.-M., 2011, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations. Revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté*, 1, pp. 10-35.
- Boltanski L., Thévenot L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Bronner G., 2013, *La Démocratie des crédules*, Paris, Presses universitaires de France.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain*, Paris, Éd. Le Seuil.

Le débat et ses arènes. À propos de la matérialité des espaces de discussion

- Carbou G., 2015, « Des contre-discours aux contre-mondes : l'exemple des commentaires d'internautes autour de l'accident de Fukushima », *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, 39, pp. 1-18.
- Cardon D., 2010, *La Démocratie Internet*, Paris, Éd. Le Seuil.
- Cardon D., Granjon, F., 2010, *Médiactivistes*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Cardon D., Heurtin J.-P., Lemieux C., 1995, « Parler en public », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 8, 31, pp. 5-19.
- Carrel M., 2006, « Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 75, pp. 33-51.
- Castells M., 1996, *La Société en réseaux*, t. 1, *L'ère de l'information*, trad. de l'anglais par P. Delamare, Paris, Fayard, 1998.
- Cefaï D., 2007, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, Éd. La Découverte.
- Chateauraynaud F., 2011, *Argumenter dans un champ de force. Essai de balistique sociologique*, Paris, Petra.
- Coleman S., 2008, « Doing IT for Themselves: Management versus Autonomy in Youth E-Citizenship », pp. 189-206, in: Bennet L., ed., *Civil Life Online: How Media Can Engage Youth*, Cambridge, MIT Press.
- Dahlberg L., 2001, « The Internet and Democratic Discourse: Exploring The Prospects of Online Deliberative Forums Extending the Public Sphere », *Information, Communication and Society*, vol. 4, 4, pp. 615-633.
- Dalibert M., Lamy A., Quemener N., 2016, « Circulation et qualification des discours. Confluctualités dans les espaces publics », *Études de communication*, 47, pp. 8-20.
- Denis J., Pontille D., 2012, « Signalétique du métro et politique de l'attention », *Sciences de la société*, 82, pp. 21-39.
- Dodier N., 1999, « L'espace public de la recherche médicale. Autour de l'affaire de la ciclosporine », *Réseaux. Communication, technologie, société*, 95, pp. 107-154.
- Flichy P., 2008, « Internet et le débat démocratique », *Réseaux. Communication, technologie, société*, 150, pp. 159-185.
- François B., Neveu É., 1999, *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Fraser N., 1992, « Rethinking the Public Sphere: A Contribution to a Critique of Actually Existing Democracy », pp. 109-142, in: Calhoun C., ed., *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge, MIT Press.
- Goffman E., 1967, *Les Rites d'interaction*, trad. de l'anglais par A. Kihm, Paris, Éd. de Minuit, 1974.
- Greffet F., Wojcik S., 2008, « Parler politique en ligne : une revue des travaux français et anglo-saxons », *Réseaux. Communication, technologie, société*, 150, pp. 19-50.
- Habermas J., 1962, *L'Espace public*, trad. de l'allemand par M. B. de Launay, Paris, Payot, 1988.
- Habermas J., 1981, *Théorie de l'agir communicationnel*, t. 1, *Rationalité de l'action et rationalisation de la société*, Paris, Fayard, 1987.

- Hall S., 1977, « La culture, les médias et l'« effet idéologique » », trad. de l'anglais par C. Jacquet, pp. 41-60, in : Glevarec H., Macé É., Maigret É., dirs, *Cultural Studies. Anthologie présentée et commentée*, Paris, A. Colin, 2008.
- Jouët J., 2000, « Retour critique sur la sociologie des usages », *Réseaux. Communication, technologie, société*, 100, pp. 487-421.
- Jouët J., Le Caroff, 2013, « L'actualité politique et la participation en ligne », pp. 117-157, in : Jouët J., Rieffel R., dirs, *S'informer à l'ère numérique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Latour B., 1996, *Petites leçons de sociologie des sciences*, Paris, Éd. La Découverte.
- Latour B., 1999, *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, Éd. La Découverte.
- Le Goff A., Girard C., 2011, *La Démocratie délibérative. Anthologie des textes fondateurs*, Paris, Hermann.
- Lemieux C., 2007 « À quoi sert l'analyse de controverse ? », *Mil Neuf Cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 25, pp. 191-212.
- Lessig L., 1999, *Code And Other Law of Cyberspace*, New York, Basic Books.
- Mabi C., 2013, « Analyser les dispositifs participatifs par leur design », in : Barats C., dir, *Manuel d'analyse du web*, Paris, A. Colin, 2016.
- Mabi C., 2014, *Le Débat CNDP et ses publics à l'épreuve du numérique. Entre espoirs d'inclusion et contournement de la critique sociale*, thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université de technologie de Compiègne. Accès : <http://bibliotheque.utc.fr/EXPLOITATION/doc/IFD/2014COMP2148>.
- Mansbridge, J., 1999, « Everyday Talk in the Deliberative System », pp. 211-239, in: Macedo S., ed., *Deliberative Politics*, Oxford, Oxford University Press.
- Miège B., 1997, *La Société conquise par la communication*, t. 2, *La communication entre l'industrie et l'espace public*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Miège B., 2010, *L'Espace public contemporain*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Monnoyer-Smith L., 2006, « Être créatif sous la contrainte. Une analyse des formes nouvelles de la délibération publique : le cas Ducaï », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 75, pp. 75-101.
- Monnoyer-Smith L., 2010, *Communication et délibération. Enjeux technologiques et mutations citoyennes*, Paris, Hermès/Lavoisier.
- Monnoyer-Smith L., 2011, « La participation en ligne, révélateur d'une évolution des pratiques politiques ? », *Participations. Revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté*, 1, pp. 156-185.
- Monnoyer-Smith L., Talpin, J., 2010, « SIC et ethnométhodologie : réconcilier une approche des pratiques avec une analyse des formes de pouvoir », *Cahiers d'ethnométhodologie*, 4, pp. 119-128.
- Negt O., 1972, *L'Espace public oppositionnel*, trad. de l'allemand par A. Neumann, Paris, Payot, 2007.
- Oldenburg R., 1999, *The Great Good Place*, New York, Marlowe, 2007.
- Pélagrin-Genel E., 2010, *Des souris dans un labyrinthe, décrypter les ruses et manipulations de nos espaces quotidiens*, Paris, Éd. La Découverte.

Le débat et ses arènes. À propos de la matérialité des espaces de discussion

- Pariser E., 2011, *The Filter Bubble: How the New Personalized Web is Changing What We Read and How We Think*, Londres, Penguin Books.
- Quéré, L., 1992, « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Quaderni*, 18, pp. 75-92.
- Sunstein C., 2002, *Republic.com*, Princeton, Princeton University Press.
- Talpin J., 2006, « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 75, pp. 11-31.
- Talpin J., 2016, *Community organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux États-Unis*, Paris, Éd. Raisons d'agir.
- Voirol O., 2005, « Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique », *Réseaux. Communication, technologie, société*, 129-130, pp. 89-121.
- Winkin Y., 1996, *Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain*, Bruxelles, De Boeck.
- Winner L., 1986, *The Whale and the Reactor: A Search for Limits in an Age of High Technology*, Chicago, University of Chicago Press, pp. 19-39.
- Wolton D., 1997, *Penser la communication*, Paris, Flammarion.
- Wright S., 2012, « From "Third Place" to "Third Space": Everyday Political Talk in Non-Political Online Spaces », *Javnost. The Public*, vol. 19, 3, pp. 5-20.
- Wright S., Street J., 2007, « Democracy, Deliberation and Design: The Case of Online Discussion Forums », *New Media Society*, vol. 9, 5, pp. 849-870.